



A l'attention du Dr Françoise Weber, cheffe de Cabinet
et du Dr Bernadette WORMS
Direction Générale de la Santé
14 avenue Duquesne,
75007 PARIS

Objet :
réponse de Mme Marisol Touraine à la question écrite n° 19276 posée par M. Rachel MAZUIR (de l'Ain – SOC) publiée dans le JO Sénat du 10/12/2015 - page 3306

Le 26 janvier 2016, à Arcueil

Mesdames,

ayant pris connaissance récemment d'une réponse de Mme la Ministre de la Santé à une question écrite du député Rachel MAZUIR, (citée en référence ci-dessus), nous sommes extrêmement étonnés par les éléments de réponse apportés, car il est fait référence aux suites données aux diverses saisines (Aviesan, InVS, ANSM) par la DGS début 2015, alors que nous, associations de patients, n'avons pas été mises au courant, et sommes toujours dans l'attente d'un nouveau rendez-vous qui devait se dérouler "à l'automne 2015". Vous nous aviez explicitement promis de nous "tenir au courant", avec assurance que nous allions "bientôt nous revoir".

L'automne est terminé, nous sommes maintenant en hiver 2016 et un vent glacé semble souffler depuis le ministère en direction des associations de soutien aux malades ! Nous ne saurions nous contenter de ces réponses évasives qui sous-entendent que tout va bien et que les inquiétudes des malades et de leurs associations ne sont pas justifiées.

Nous demandons à recevoir des copies des documents rendus par l'Aviesan, l'ANSM et l'InVS, afin de les examiner. En particulier nous souhaitons avoir les résultats bruts de l'étude de l'ANSM évaluant les tests de dépistage de la Borréliose, afin de savoir exactement sur quelles bases les tests sont considérés "satisfaisants". Après avoir eu l'opportunité d'examiner ces documents, nous sommes à votre disposition pour une nouvelle réunion à la DGS pour en discuter.

Nous espérons que le questionnement initié par la DGS au printemps 2015 ne s'arrêtera pas à ces réponses décevantes et peu crédibles. En effet la situation des malades et de leurs médecins devient de plus en plus critique.

Nous avons évoqué en fin de réunion le harcèlement dont font l'objet plusieurs des médecins courageux qui soignent et défendent les malades atteints de maladies vectorielles à tiques. Se basant sur le protocole de 2006, notoirement insuffisant et obsolète, des Caisses de Sécurité Sociale portent plainte auprès des Conseils de l'Ordre des Médecins, et tout récemment encore plusieurs de nos médecins se sont vus infliger des sanctions injustifiées et humiliantes. Des interdictions d'exercice de plusieurs mois fermes ont été prononcées. Ces médecins qui ne peuvent plus exercer se voient contraints d'abandonner des centaines de malades qui dépendent d'eux pour leurs traitements. Cette situation revient à une mise en danger de la vie d'autrui, et nous entendons la dénoncer avec force.

Nous espérons avoir de vos nouvelles très prochainement.

Bien cordialement

Anne Jourdan, Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Jourdan', with a long horizontal stroke extending to the right.